

Loi sur le CO₂ : résumé

Situation initiale

suissetec est l'une des rares associations du second œuvre à s'être engagée publiquement en faveur de la nouvelle loi sur l'énergie. Après son adoption par le peuple le 20 mai 2017, **il nous incombe de faire avancer la transition énergétique du parc immobilier**. Contenir le réchauffement mondial en dessous de 2 degrés est indispensable et d'une importance capitale pour la société. L'Accord de Paris sur le climat attend des pays industrialisés qu'ils montrent l'exemple ; c'est **une grande opportunité pour l'industrie et l'économie suisses**. C'est pourquoi toutes les **réglementations à ce sujet doivent, d'une part, servir le tournant énergétique et la protection du climat et, d'autre part, permettre des incitations à l'investissement**.

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, suissetec s'est exprimée en faveur du passage d'un système d'encouragement à un système incitatif, à la condition que celui-ci se fasse sans accroc et avec un effet au moins équivalent. Après l'échec du SICE, **une nouvelle discussion s'impose donc sur les incitations à l'investissement et les conditions cadres**.

Position sur la loi sur le CO₂ (secteur du bâtiment)

- *suissetec soutient les objectifs de réduction de CO₂ et les valeurs limites subsidiaires* du Conseil fédéral.
- *suissetec s'est toujours investie pour une **réduction élevée de la part nationale***, car cela renforce l'innovation dans le pays. Elle considère donc comme **un minimum absolu les 30 % proposés par le Conseil fédéral** (davantage serait mieux). Une compensation à l'étranger au moyen de certificats équivaut à un trafic d'indulgences et, de notre point de vue, n'a pas conduit jusqu'ici à une réduction significative des émissions.
- *suissetec approuve la hausse de la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles à 210 francs par tonne* si les objectifs de réduction ne sont pas atteints. Cela renforce l'effet incitatif et, par là même, constitue l'une des conditions cadres favorisant l'investissement, comme mentionné ci-dessus.
- *suissetec s'oppose aux interdictions technologiques*, car elles rendent impossible toute solution exceptionnelle. Cela dit, l'association **soutient l'interdiction de chauffages à combustibles fossiles si les objectifs fixés ne sont pas atteints**. Il n'y aura d'ailleurs pas d'alternative si les objectifs ne sont pas atteints et que la taxe CO₂ n'est pas augmentée.
- *suissetec s'oppose avec force à la suppression de l'affectation partielle pour le Programme Bâtiments*. Cette incitation à l'investissement est le pendant de l'exemption de la taxe CO₂ pour les entreprises. La suppression du Programme Bâtiments conduirait à une nouvelle distorsion du marché, ce qui est inacceptable. En outre, le taux d'assainissement du parc immobilier doit être augmenté de manière significative, et le Programme Bâtiments constitue l'une des incitations mentionnées. En adoptant la Stratégie énergétique 2050, le peuple s'est aussi exprimé en faveur du Programme Bâtiments. Sa suppression par une voie détournée correspondrait à mépriser la volonté populaire, ce qui est de notre point de vue inadmissible.

Zurich / 09.04.2018